

Procès-verbal de la réunion tenue le lundi 14 mai 2012 à 18h30 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/12.05/WG

Présents: VZF: Dirk POELMANS – Freddy HOSTE
FFBN: Pierre GEERAERTS – Billy WILLIAMS
Wouter GEORGES, secrétaire général

1. Approbation PV réunion précédente CDWP 17.04.2012

Le procès-verbal est lu et approuvé.

2. Courrier

La Commission de Discipline a pris connaissance du courrier suivant ou de l'information suivante:

- Rapport Réunion de coordination CCA-CSWP-CDWP dd. 16.04.2012.
- Info CDWP à l'attention des clubs WP > présentation lors du calendrier annuel. Une version française doit encore être rédigée. Vu l'autorisation éventuelle des ententes (associations temporaires) la CDWP devra examiner les conséquences au niveau des sanctions de joueurs qui jouent dans ces associations. La CDWP discute brièvement les points divers de la présentation Powerpoint. À désigner : représentants CDWP au calendrier WP > 23 juin.
- Procès-verbal approuvé de la réunion CCA 13.03.2012.

3. Examen rapports arbitres

3.1. Match 6043/U20 RSCM – AZSC du 22/04/2012: rapport arbitre VRIELINCK

(D. POELMANS a quitté la séance lors de l'examen de ce point)

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre S. VRIELINCK.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le coach-assistant L. SALDEN (AZSC) pour carte rouge.

Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.2. Match 3202/SH3 SCSG – LZC du 21/04/2012: rapport arbitre DALL'ACQUA

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre DALL'ACQUA.

Étant donné que les faits se sont manifestés après la fin du match et étant donné que l'arbitre n'a pas notifié la sanction automatique sur la feuille de match, la Commission de Discipline confirme sur base du tableau des sanctions automatiques la sanction automatique de 1 match pour le joueur V. DALIBROZ (SCSG) pour insultes envers l'arbitre.

Toutefois la CDWP demande à l'arbitre de bien vouloir notifier ces faits sur la feuille après la fin du match mais avant de sceller l'enveloppe.

Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.3. Match 8144/U15 TZK – DM du 22/04/2012

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport d'arbitre disponible.

Vu l'absence d'une plainte officielle, ni auprès de la FRBN ni à la Police, la Commission de Discipline WP ne pourra pas entamer une procédure disciplinaire. Par conséquent, l'affaire est classée sans suite.

3.4. Match 5101/SD GZV – MZV du 06/05/2012: rapport arbitre DESRUMAUX

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre V. DESRUMAUX.

Le rapport de V. DESRUMAUX est confirmé par écrit par l'arbitre P. BLEYAERT.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le coach S. DAMMAN (MZV) pour carte rouge.

Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.5. Match 7145/U17 RBP – ESN du 13/05/2012: rapport arbitre DAHM

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre M. DAHM.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 2 matches pour le joueur P. VEEKMANS (ESN) pour brutalité.
Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.6. Match 1076/SH1 KZK – CNT du 10/03/2012: décision CCA dd. 30.03.2012

La Commission de Discipline a pris connaissance de la demande de la CCA dd. 30.03.2012 et la demande du Conseil d'Administration dd. 26.04.2012 pour convoquer le joueur T. DELORGE (KZK) suite à l'incident pendant la finale du match KZK-CNT le 10.03.2012.

Vu la procédure en cours (appels de KZK Courtrai / CNT Tournai) contre ces deux décisions, la Commission de Discipline n'est pas capable pour le moment de donner une suite à cette demande.

4. Divers

Néant

Le rapporteur, Wouter GEORGES, Secrétaire-général

Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo:
JEUDI 12 JUIN 2012 – 18h30 - BUREAU FEDERAL BRUXELLES